



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Etudiants

Question écrite n° 65814

Texte de la question

M Denis Jacquat attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture, sur une préoccupation de la Ligue nationale des étudiants handicapés concernant le fait que les étudiants valides bénéficient, chaque année, de réunions d'information et d'accueil afin de les familiariser avec l'établissement d'enseignement. Or, rien de similaire n'a été prévu pour les étudiants handicapés. A cet égard, il aimerait savoir quelles sont les intentions du ministère sur ce point.

Texte de la réponse

Reponse. - Les étudiants valides et handicapés bénéficient chaque année de réunions d'information afin de les familiariser avec l'établissement d'accueil. A la demande du ministère de l'éducation nationale et de la culture, les établissements d'enseignement supérieur ont désigné un responsable de l'accueil des étudiants handicapés. Il est chargé d'assurer la coordination des différentes actions en leur faveur et d'être leur interlocuteur privilégié pour aplanir leurs difficultés.

Données clés

Auteur : [M. Jacquat Denis](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65814

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale et culture

Ministère attributaire : éducation nationale et culture

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 décembre 1992, page 5790